

Communauté
de Communes
Pays
de
Nérondes



RELAIS PETITE ENFANCE

(RPE)

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Délibérations du Conseil Communautaire 2011_34 du 07/07/2011,
2014_104 du 18/12/2014,
D_2020_078 du 17/09/2020

Modifié par la délibération du Conseil Communautaire n°D_2021_090 du 25/11/2021

Applicable au 01/12/2021

Le présent règlement précise l'organisation et le fonctionnement du RPE.
Il définit les responsabilités, les actions et les engagements entre les usagers et le RPE.

I -- Présentation du Relais Petite Enfance :

La Communauté de Communes du Pays de Nérondes a créé en septembre 2008 le Relais Assistants Maternels Parents Enfants.

La CDC du Pays de Nérondes regroupe 12 communes :

Bengy sur Craon, Blet, Charly, Chassy, Cornusse, Croisy, Flavigny, Ignol, Mornay-Berry, Nérondes, Ourouer les Bourdelins, Tendron.

Suite à l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, les RAM ou RAMPE deviennent des RPE (Relais Petite Enfance).

Le RPE est un service public entièrement financé par la CDC, et subventionné par la CAF du Cher. Il est gratuit pour les usagers. Le RPE est un service itinérant.

II --L'adresse principale du RPE est :

Le Relais Petite Enfance du Pays de Nérondes est situé au : 27 route de Saint Amand, 18350 NERONDES.

Téléphone : 02.48.77.62.34 ou 07 89 74 45 42 et e-mail : rampe@cdcpaysnerondes.com

III – Missions du Relais Petite Enfance

Le RPE répond à plusieurs missions :

- Etre un lieu ressource d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les professionnels (dont les assistants maternels et futurs assistants maternels, ...) par le biais des permanences administratives ;
- Accompagner les parents et les assistants maternels dans leurs fonctions ;
- Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels ;
- Animer un cadre d'échanges et de rencontres à travers des réunions thématiques, des ateliers d'éveil... ;
- Aider les parents à préciser leur besoin et à rechercher un mode de garde.
- S'inscrire dans un territoire local en créant et en entretenant des liens de partenariats avec différents acteurs locaux (bibliothèques, Ehpad, écoles maternelles, artistes en résidence, producteurs locaux...)

Le Relais Petite Enfance décline ses missions en direction :

- des professionnels : assistants maternels et futurs assistants maternels, gardes à domicile, assistants familiaux :
 - Soutien à la professionnalisation au quotidien, et au départ en formation professionnelle
 - Documentation et soutien technique sur les droits, devoirs et statut.
 - Sortie de l'isolement des Assistants Maternels
 - Valorisation de la profession, et incitation à ce que de nouveaux candidats s'y engagent.
 - Echanges sur leurs pratiques et expériences lors de rencontres thématiques et ateliers d'éveil.

- des parents :
 - Identification avec eux de leurs besoins en terme d'accueil de leur enfant
 - Informations sur les différents modes de garde (et diffusion de la liste des Assistants Maternels du territoire)
 - Accompagnement des parents dans leurs démarches administratives (contrat, fiche de paie...)
 - Proposition de temps d'information et/ou d'échanges à travers des soirées thématiques, d'ateliers d'éveil ou journées dédiées

- des enfants :
 - Organisation d'ateliers d'éveil et de jeux itinérants, accompagnés de leur assistant maternel et/ou de leur(s) parent(s)
 - Socialisation, découvertes et apprentissages ludiques à partager avec d'autres enfants et d'autres adultes.
 - Proposition de temps festifs (fête de Noël, spectacles, sorties extérieures, pique-nique...)
 - Préparation douce à la vie en collectivité

IV. Fonctionnement du RPE

1) Rôle de l'Animatrice :

Educatrice de Jeunes Enfants diplômée, l'animatrice a pour rôle :

- D'être garante du fonctionnement interne du RPE
- De travailler en partenariat avec le Conseil Départemental du Cher, la Caisse d'Allocations Familiales et les autres professionnels de la Petite Enfance.

- D'assurer des permanences administratives pour les assistants maternels et les parents
- D'accompagner les professionnels petite enfance dans leurs fonctions
- D'accompagner les enfants dans leur développement et de veiller à leur bien-être.
- De créer des échanges sur des thématiques liées à la profession et au développement de l'enfant

Elle n'a pas pour mission d'encadrer, de contrôler la pratique professionnelle des assistants maternels, cette mission est assurée par les services de la P.M.I. du Conseil Départemental du Cher.

L'animatrice donne principalement une information d'ordre général sur les droits et obligations de chacune des parties et oriente les personnes vers les instances spécialisées. Elle ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et leur employé.

2) L'administratif :

Le RPE est ouvert les mercredis et jeudis : 14h/17h00, et le mercredi matin 8h30 / 12h30.

Pour une meilleure disponibilité de l'animatrice, il est conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

3) Les ateliers d'éveil

3-1) Lieux :

Différents lieux d'accueil pourront être proposés, selon le planning des ateliers. Différents partenariats sont menés au fil des années et des possibilités avec des professionnels ou des bénévoles de la Communauté de Communes ou du département. Chaque partenariat est mentionné sur le planning des ateliers.

3-2) Public accueilli :

- Assistants maternels et en cours d'agrément, Assistants familiaux et gardes à domicile du Pays de Néronde et des Communautés de Communes ayant passé une convention avec la CDC du Pays de Néronde;
- Parents ou futurs parents employeurs d'un assistant maternel du Pays de Néronde
- Enfants de 0 à 4 ans accueillis par l'assistant maternel (et jusqu'au sixième anniversaire de l'enfant pendant les vacances scolaires) dès lors qu'elle a l'accord des parents ;

3-3) Objectifs des ateliers du RPE :

Chaque atelier est organisé par l'animatrice du RPE. Ils doivent être des moments ludiques et d'échanges.

Ils ont pour but :

- de permettre aux adultes d'échanger et de confronter des idées et des expériences avec d'autres professionnels ;
- d'améliorer la qualité de l'accueil en valorisant les compétences de chacun, en continuant à développer leur savoir-être et leur savoir-faire ;
- de rompre l'isolement des assistants maternels en suscitant leur participation aux ateliers ;
- de savoir accompagner et respecter l'enfant dans son choix de participer ou non aux activités ;
- de favoriser le dialogue, l'écoute et le respect de chacun ;
- de développer l'éveil de l'enfant en respectant son rythme, son bien-être en proposant des activités adaptées à son développement ;
- de favoriser l'accès à l'autonomie et la socialisation de l'enfant dans un cadre sécurisant pour lui (présence d'un adulte « familial) ;

3-4) Déroulement d'un atelier :

Le déroulement des ateliers du RPE est le suivant :

- 9h30-10h : accueil du public, jeux libres pour les enfants, temps d'échange/pause café.
- 10h-11h15 : activités proposées, partenariats, jeux libres.
- 11h15-11h30 : rangement des jeux.

3-5) Rôle et responsabilité de chacun :

L'enfant est sous la seule responsabilité de l'assistant maternel ou de son parent. A ce titre, une autorisation écrite des parents (voir autorisation en annexe), sera demandée par l'animatrice pour la participation aux matinées d'éveil à chaque rentrée scolaire en septembre.

Sans autorisation, l'enfant ne pourra pas être accueilli sur ces temps d'animation.

La Communauté de Communes du Pays de Néronde se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance de l'enfant.

L'animatrice du RPE est responsable de l'organisation et du bon déroulement des ateliers.

Chaque personne fréquentant le RPE est tenue à la confidentialité du contenu des échanges : aucun des propos échangés sur les situations personnelles vécues ou exposées ne doit être rapporté à l'extérieur du RPE.

3-6) Règles de vie :

Les ateliers d'éveil ne sont en aucun cas obligatoires. Les personnes qui les fréquentent viennent de leur plein gré. Quelques règles sont nécessaires au bon déroulement des ateliers :

- Respect du protocole sanitaire en vigueur (joint au présent règlement, et affiché dans les Salles d'accueil des ateliers d'éveil)
- Respecter la place de chacun ;
- Avoir un langage et un comportement respectueux et approprié vis-à-vis de tous (enfants et adultes) : la bienveillance pour et par tous !
- Laisser un enfant dont on a la charge et la responsabilité sans surveillance (ex : pause cigarette...) est interdit ;
- La pause café doit être un moment d'échanges et de convivialité ;
- Toutes les personnes présentes doivent participer au rangement et au nettoyage de l'atelier ;
- Les blouses et les chaussons sont obligatoires pour les enfants.

Important : Afin d'assurer le bien-être des tous petits et d'éviter les contagions, les enfants présentant des symptômes de maladie ou atteints de poux ne seront pas acceptés.

4) Les réunions :

Le RPE organisera plusieurs fois par an des réunions à thème. Celles-ci seront animées soit par l'animatrice du RPE soit par un intervenant extérieur selon le thème choisi.

Ces réunions seront ouvertes aux parents employeurs et aux assistants maternels de la Communauté de Communes du Pays de Néronde et des Communautés de Communes ayant passé convention avec la Communauté de Communes du Pays de Néronde.

La thématique sera choisie en fonction des demandes et besoins exprimés par les parents et les assistants maternels.

5) Evènement exceptionnel et/ou cas de force majeure :

Afin de faire face à une situation exceptionnelle et/ou cas de force majeure, des mesures nécessaires peuvent être prises sur décision de Mr le Président de la Communauté de Communes ou de son représentant, afin d'assurer le fonctionnement normal du RPE. Dans ce cas, des modalités du présent règlement pourraient être invalidées ou modifiées.

V. Modalités du règlement de fonctionnement

La participation au RPE vaut acceptation du présent règlement dont un exemplaire sera remis aux parties lors de l'inscription aux ateliers.

RELAIS PETITE ENFANCE

27 route de Saint Amand 18350 Nérondes

Tél : 02.48.77.62.34 ou 07.89.74.45.42
rampe@cdcpaysnerondes.com

Participation aux ateliers d'éveil du rpe :

Je soussigné(e) Mme ou Mr.....

Domicilié à

.....

Tél domicile : Tél Portable :

E-mail :

autorise

Mr ou Mme, assistant(e) maternel(le)
domicilié(e) à, à participer aux ateliers d'éveil, ainsi qu'aux
sorties proposées par le RPE du Pays de Nérondes avec mon enfant

.....

né(e) le.....

Fait le , à

Signature du responsable légal :

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER ET DE FILMER

Je, soussigné(e)Mme ou Mr autorise
ou n'autorise pas(1) la Communauté de Communes du Pays de Nérondes à
photographier et filmer mon enfant
dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance pour la communication interne
et/ou externe (journaux, lettres internes...).

Fait le , à

Signature du responsable légal :





RELAIS PETITE ENFANCE

27 route de Saint Amand 18350 Nérondes

Tél : 02.48.77.62.34 ou 07.89.74.45.42 rampe@cdcpaysnerondes.com

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Je, soussigné(e)..... parent ou assistant(e) maternel(le) (1)
a lu et accepté le présent règlement dont un exemplaire m'a été remis.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile